

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110929-VD20112909-028-DE
Date de signature : 04/10/2011
Date de réception : 04/10/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme TROUWBORST (pouvoir Mme JUBAN) - M. IZIMER (pouvoir Mme MASLOUHI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme TENENBAUM - M. DUPIRE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Association Dijon Football Côte d'Or - Saison 2010-2011 - Aide complémentaire de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 28 janvier 2011 - Avenant n°1

Mme REVEL au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé les termes du projet de convention définissant, pour la saison 2010-2011, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association Dijon Football Côte d'Or. La convention définitive a été signée le 28 janvier 2011.

Les différentes activités conduites par l'association, dans le cadre de ses missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 3 799 € qui viendra s'ajouter à la subvention de 150 000 € qui lui a déjà été attribuée.

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°1 à la convention de financement du 28 janvier 2011 reprenant ces aides et redéfinissant les missions d'intérêt général, est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'octroi d'une aide complémentaire de fonctionnement de 3 799 € à l'association Dijon Football Côte d'Or, pour la saison 2010-2011, au titre de ses missions d'intérêt général;

2 - approuver le projet d'avenant n°1 à la convention de financement du 28 janvier 2011 passée entre la Ville et l'association Dijon Football Côte d'Or, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application;

4 - dire que le montant du soutien financier qui sera accordé à l'association Dijon Football Côte d'Or sera prélevé sur le budget de l'exercice 2011.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ